



Vous déménagez ? Avez-vous pensé à tout ?

Changement d'adresse

Les cartes de changement d'adresses sont disponibles au bureau de poste !

- Bureau du contrôle des habitants
(munissez-vous de votre permis de séjour/carte d'identité étrangère)
- Carte d'identité (selon canton)
- Énergie (eau, électricité)
- Caisse de compensation AVS pour les indépendants et les rentiers
- Chef de section
- Bureau de la protection civile
- Service d'incendie
- Bureau des impôts
- Opérateur téléphonique
- Internet (ADSL, Cablecom)
- Billag AG (redevances radio et TV)
- Permis de conduire (Bureau de la circulation routière)
- Assurance maladie
- Assurances
- Poste (éventuellement demander une réexpédition)
- Banque
- Médecins
- Employeur
- École/jardin d'enfants
- Secrétariat d'associations, de cours, de clubs
- Abonnements aux magazines et journaux

Avant le déménagement

- Informer les voisins et le gardien.
Assurer l'utilisation de la route d'accès et de l'ascenseur le jour du déménagement.
- Effectuer les petites réparations dont le locataire est désormais responsable.
Par sécurité, notez vous-même les relevés des compteurs (électricité, eau, le cas échéant).

Remise de l'appartement

- Remplissez un protocole de remise complet avec le propriétaire.